

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 08/12/2009

Date de révision: 02/03/2015

Remplace la fiche: 08/12/2009

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ABC RENOVATEUR BOIS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage et rénovation du bois

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LACO
3, Avenue de l'Europe - ZI
67728 HOERDT Cédex - FRANCE
T +33 (0)3 88 513 000 - F +33 (0)3 88 681 680
jp.rusenberg@lacoshop.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|---|----------------------|
| France | ORFILA | http://www.centres-antipoison.net | +33 (0)1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Liquide et vapeurs inflammables. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Acétate de n-butyle

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------|---|---------|---|
| Acétate de n-butyle | (N° CAS) 123-86-4 (N° CE) 204-658-1 (N° index) 607-025-00-1 | 50 - 60 | Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 |

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas d'exposition à de fortes concentrations : Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Rinçage abondant à l'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et abondant. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges. En cas d'inhalation de fortes concentrations : Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber l'épandage avec : Terre de diatomée. Sable. Matière absorbante inerte.
- Procédés de nettoyage : Laver le reliquat non récupérable à grande eau. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Captation des vapeurs à leur point d'émission. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur.
- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Matières incompatibles : Métaux alcalins. Hydroxydes alcalins. Matières oxydantes.
- Matériaux d'emballage : Acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Acétate de n-butyle (123-86-4) | | |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| France | Nom local | Acétate de n-butyle |
| France | VME (mg/m ³) | 710 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 150 ppm |
| France | VLE (mg/m ³) | 940 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 200 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les vapeurs à leur point d'émission.
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité
- Protection des voies respiratoires : En cas de libération de vapeurs : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : rouge.
- Odeur : caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Solubilité : Peu soluble dans : Eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut se décomposer : sous l'action de la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Hydroxydes alcalins. Métaux alcalins. Matières oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Divers fragments hydrocarbonés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

| Acétate de n-butyle (123-86-4) | |
|--------------------------------|---------------------------|
| DL50 orale rat | > 10000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 14000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat | > 21,1 mg/l/4h (OECD 403) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Peut provoquer une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement. Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique.

| Acétate de n-butyle (123-86-4) | |
|--------------------------------|--|
| CL50 poisson | 18 mg/l/96h (Pimephales promelas) |
| CE50 Daphnie | 44 mg/l/48h (Daphnia Sp.) |
| ErC50 (algues) | 675 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus) |

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate de n-butyle (123-86-4)

BCF : 15,3

Log Pow : 2,3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant

Acétate de n-butyle (123-86-4) : Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination






13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|---|---|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| 1993 | 1993 | 1993 | 1993 | 1993 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | | | | |
| LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. | Flammable liquid, n.o.s. | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Description document de transport | | | | |
| UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétate de n-butyle(123-86-4)), 3, III, (D/E) | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| III | III | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640E
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|--|-------------|
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP1, TP29 |
| Code-citerne (ADR) | : LGBF |
| Véhicule pour le transport en citerne | : FL |
| Catégorie de transport (ADR) | : 3 |
| Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (ADR) | : V12 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2 |
| Danger n° (code Kemler) | : 30 |
| Panneaux oranges | : |



Code de restriction concernant les tunnels : D/E

14.6.2. Transport maritime

| | |
|---|-----------------|
| Dispositions spéciales (IMDG) | : 223, 274, 955 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 5 L |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E1 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P001, LP01 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC03 |
| Instructions pour citernes (IMDG) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP1, TP29 |
| EmS-No. (Feu) | : F-E |
| EmS-No. (Déversement) | : S-E |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : A |
| N° GSMU | : 127;128 |

14.6.3. Transport aérien

| | |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E1 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y344 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 10L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 355 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 60L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 366 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 220L |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A3 |
| Code ERG (IATA) | : 3L |

14.6.4. Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Code de classification (ADN) | : F1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 61, 64E |
| Quantités limitées (ADN) | : 5 L |
| Quantités exceptées (ADN) | : E1 |
| Transport admis (ADN) | : T |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EX, A |
| Ventilation (ADN) | : VE01 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 0 |
| Non soumis à l'ADN | : Non |

14.6.5. Transport ferroviaire

| | |
|------------------------------|------|
| Code de classification (RID) | : F1 |
|------------------------------|------|

ABC RENOVATEUR BOIS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|--|---------------------------|
| Dispositions spéciales (RID) | : 274, 601, 640E |
| Quantités limitées (RID) | : 5L |
| Quantités exceptées (RID) | : E1 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T4 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP29 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : LGBF |
| Catégorie de transport (RID) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : W12 |
| Colis express (RID) | : CE4 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 30 |
| Transport interdit (RID) | : Non |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL
Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases H et EUH:

| | |
|--------------|---|
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| | | |
|--------------|------|-------------------|
| Flam. Liq. 3 | H226 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3 | H336 | Méthode de calcul |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.